

# CÉRESTE



Luberon

Mairie de CÉRESTE  
Alpes de Haute Provence

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du jeudi 10 juillet 2025  
à 19 h 15  
Salle du conseil municipal

Le jeudi 10 juillet 2025 à 19 heures 15, l'assemblée, régulièrement convoquée le 04 juillet 2025, s'est réunie sous la présidence de Gérard BAUMEL.

**Présents** : Gérard BAUMEL, Céline MALLEGOL, Pierrette FRIMAS, Michel HAMEAU, Laurence BIENBOIRE, Anne-Catherine KAUFFMANN, Serge NALET, Olivier ORSINI, Stéphan PACCHIANO, Claire VOLTUCCI, Jean-Marie WILLOCCQ

**Représentés** : Jean-Louis de BOISSEZON représenté par Olivier ORSINI, Delphine ROQUES représentée par Gérard BAUMEL

**Absents et excusés** : Stéphane DURBEC, arrivée de Mme Geneviève MAZUEL à 20 h.

### ORDRE DU JOUR

#### 1 – FINANCES

- Prêt relais
- Ligne de trésorerie
- Prêt à court terme

#### 2 - CONVENTIONS :

- Mairie de Sainte-Tulle
- Unicil

#### Informations diverses

Le compte rendu du conseil municipal du 11 juin 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Désignation du secrétaire de séance Jean-Marie WILLOCCQ à l'unanimité

#### Délibérations du conseil :

##### 1 - PRET A MOYEN TERME

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a engagé des travaux d'investissement (conteneurs enterrés, mur de la RD 4100, étude de la parcelle communale entre le parking de l'école et la résidence intergénérationnelle... et afin de financer ces travaux hors subvention d'un montant 179 000 €, il y est nécessaire de souscrire un emprunt à moyen terme sur 15 ans d'un montant de 200 000 € à taux fixe.

Le Crédit agricole a fait la proposition suivante :

Type de financement	Prêt à moyen terme
Montant	200 000 €
Durée (années)	15 ans
Taux (base 30/360)	3.80 %
Périodicité	Trimestrielle
Type d'échéances	Constante

Frais de dossier	0.30 % du capital emprunté ramenés à 0.15 %
Remboursement du capital parts sociales	Au terme du contrat, ou à tout moment, sans pénalités, dès l'encaissement des subventions.
Frais de dossier	300 €

Conditions valables pour un accord de la commune avant le 24 juillet 2025 au plus tard.  
Versement des fonds le 25 août 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- **DE SOUSCRIRE** le prêt à moyen terme de 15 ans d'un montant de 200 000 € auprès du Crédit Agricole aux conditions énumérées ci-dessus,
- **D'AFFECTER** le montant du prêt à moyen terme au paiement des factures liées aux dépenses d'investissement citées ci-dessus de la commune,
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs au prêt à moyen terme et s'engage à inscrire au budget la somme nécessaire à son remboursement et au règlement des intérêts.

Délibération : adoptée à l'unanimité

## 2 - LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour financer les besoins ponctuels de trésorerie de la commune, il est nécessaire de souscrire une ligne de trésorerie.

Le Crédit agricole a fait la proposition suivante :

Type de financement	Ligne de trésorerie
Plafond	200 000 €
Durée	12 mois
Taux facturé	Euribor 3 mois moyenné (flooré à zéro) + marge 0.70 %
Base de calcul des intérêts	365 jours
Commission d'engagement	0.20 %
Facturation trimestrielle des intérêts, en fonction de l'utilisation	
Pas de parts sociales	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- **DE SOUSCRIRE** une ligne de trésorerie de 200 000 € auprès du Crédit Agricole aux conditions énumérées ci-dessus,
- **D'AFFECTER** le montant de cette ligne de trésorerie au paiement des factures liées aux dépenses courantes de fonctionnement de la commune,
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette ligne de trésorerie et s'engage à inscrire au budget la somme nécessaire à son remboursement et au règlement des intérêts.

Délibération : adoptée à l'unanimité

### 3 - CONVENTION ENTRE LA MAIRIE DE CERESTE-EN-LUBERON ET LA MAIRIE DE SAINTE-TULLE

Du 10 juillet au 11 juillet 2025, l'Association Festivals du Sud organise un spectacle de danse et de chants de Cuba. Une représentation est prévue à Ste-Tulle le 10 juillet et à Céreste-en-Luberon le 11 juillet 2025.

La commune de Céreste est organisatrice de la venue de la compagnie folklorique « Camagua ».

Le coût total des frais (bus et représentation s'élève à 1 600 €)

Monsieur le Maire propose de partager les frais par une convention financière qui sera annexée, dont le montant est de 800 €.

Le conseil municipal après entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide :

- **DE DEMANDER** à la Mairie de Sainte-Tulle la somme de 800 € correspondant à la moitié des frais engagés,
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer la convention.

Délibération : adoptée à l'unanimité

### 4 - PRET RELAIS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a fait l'avance de la TVA des travaux de la maison de santé, de l'aménagement du presbytère pour les salles d'exposition et des Micro folies. De plus, la commune est dans l'attente du versement des subventions acquises de la Région et de l'Etat pour les deux projets.

Le Crédit agricole a fait la proposition suivante :

Type de financement	Prêt relais subventions-FCTVA
Montant	666 000 €
Durée	24 mois
Taux (base 30/360)	2.51 %
Différé d'amortissement du capital	21 mois
Paiement des intérêts	Trimestriel
Frais de dossier	0.30 % du capital emprunté ramenés à 1 000 €
Remboursement du capital parts sociales	Au terme du contrat, ou à tout moment, sans pénalités, dès l'encaissement des subventions.

Sous réserve de la réception de la copie des arrêtés attributifs de subvention à hauteur du montant du prêt relais demandés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide :

**DE SOUSCRIRE** le prêt relais subventions – Fctva d'un montant de 666 000 € auprès du Crédit Agricole aux conditions énumérées ci-dessus,

**D'AFFECTER** le montant de prêt relais subventions-FCTVA au paiement des factures liées aux dépenses d'investissement de la commune,

**MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs au prêt relais et s'engage à inscrire au budget la somme nécessaire à son remboursement et au règlement des intérêts.

Délibération : adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe l'ensemble du conseil municipal que la convention entre la commune et Unicil est reportée lors d'un prochain conseil municipal.

### **INFORMATIONS DIVERSES :**

1 - Monsieur le maire présente les 4 questions de Monsieur Durbec dont l'ensemble du conseil municipal a été destinataire. Les 4 questions transmises par Monsieur Stéphane Durbec sont :

- Question 1 sur la valorisation financière et fiscale de Céreste-en-Luberon ;
- Question 2 sur la capacité de valorisation à moyen terme
- Question 3 sur une fiscalité déjà jugée lourde
- Question 4 sur le manque de transparence financière.

Suite à la présentation des questions, il n'y a pas d'observations de la part des élus présent au Conseil Municipal

2 - Monsieur le Maire recommande de respecter l'OLD pour les personnes concernées (habitation à proximité d'espaces boisés) et une grande vigilance sur les feux de forêts

3 - La première pierre de la nouvelle gendarmerie sera posée le 25 juillet.

4 - Festivités à venir :

- Les nuits de Carluc du 6 juillet au 20 juillet : place des marronniers et Prieuré de Carluc,
- le 11 juillet au théâtre de plein air : Ballet Camagua (Cuba)
- micro-folie tous les mercredis et jeudi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h (sur rendez-vous à la médiathèque,
- Exposition de Sylvain Polony du 24 juillet (vernissage) au 24 août : Maison et caves de la maison médiévale,
- la Strada : séances de cinéma au théâtre de plein air. Le 19 juillet et les 2, 16 et 30 août.
- Le comité d'animation : le 14 juillet : brocante bd Jean Jaurès – Pique-nique au boulodrome, sur le parking derrière l'école le 19 juillet DJ Passion et le 21 juillet soirée belge, le 15 août brocante au stade de foot,
- le 15 août : place du général de Gaulle : spectacle avec Haute-Tension,
- Maison Salvador : exposition de gravures de Thierry Fleuret du 14 juillet au 31 juillet

La séance est levée à 20 h05

Monsieur le maire a ensuite donné la parole au public.

Gérard BAUMEL  
Président de séance

Jean-Marie WILLOCQ  
Secrétaire de séance

*Informations : le procès-verbal de la réunion rédigé par le secrétaire de séance désigné par le conseil municipal en début de séance est consultable en mairie ainsi que les interventions des élus.*